

# Réunion du Conseil Municipal de la Commune de Molitg Les Bains en date du 18 octobre 2017 à 20 heures

**Présents :** Mmes Marécat, Raynaud et Tarrène, Mrs Pacull, Quès, Marouby et Sola.

**Absents :** Mrs Laguerre et Marleix.

**Secrétaire de séance :** Mme Cathie TARRENE

*Mr le Maire présente au conseil municipal Mme Valérie GRAU-BOVER, secrétaire de Mairie, remplaçante de Nicole Bigeat.*

## **Approbation du PV du conseil municipal du 04 juillet 2017**

Mme Raynaud demande la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal avant approbation. Mr Le Maire n'ayant pas le document en sa possession, l'approbation est reportée au prochain CM.

## **I - Finances : Décisions modificatives**

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

DM 05/2017 - Dépenses d'investissement → Article 165 (remboursements caution aux locataires) + 1 000€, pris sur opération 52 (article 2181) aménagement terrain.

DM 06/2017 - Dépenses d'investissement → Terrain de jeux du cap de la Vila : opération n°49 (article 231)  
19 000€ pris : 1 000€ sur opération 52 (aménagement terrain)  
8 000€ sur opération 54 (réfection voirie)  
10 000€ sur opération 63 (parking vieux cimetière).

Pour cette opération des subventions sont en cours de règlement : AIT 2016 pour 7 163 € ; DETR 2017 pour 10 548 € ; Réserve Parlementaire pour 2 000 €.

DM 07/2017 - Dépenses de fonctionnement → article 673, + 100€ pour titres annulés sur 2016, pris sur l'article 615221 (entretien, réparation bâtiments communaux).

## **II - Ressources Humaines**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération pour la mise en place, obligatoire depuis janvier 2017, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise :

Le complément indemnitaire annuel, maximum pour nos agents : 1 260 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour l'application du RIFSEEP, comme détaillé dans le projet de délibération et ce, dès novembre 2017.

## **III - Cimetière : rétrocession et tarifs des concessions**

Un particulier propose de revendre une concession en terre, le corps ayant été transféré. Le prix d'achat de la dite concession était de 15,60 francs. Ce prix sera converti en euros, le cédant ne pouvant faire de bénéfice sur ce type de vente. Mr le Maire propose donc au conseil municipal de racheter ce terrain et ceci afin de pouvoir le céder à une personne en ayant fait la demande. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Mr Sola s'interroge s'il y a plusieurs demandes. Il est bien entendu que la cession sera faite aux premiers qui se sont manifestés, il ne peut y avoir de surenchères.

## **IV - Travaux éclairage public : SYDEEL66/PNR, dans le cadre du territoire à énergie positive porté par le PNR**

Le SYDEEL66 propose la rénovation de l'éclairage public, dans un but d'économie d'énergie, avec le remplacement, notamment, deux armoires de commande et 58 postes d'éclairages.

Coût : 69 720 € TTC

Sydeel : 23 240 €

PNR : 23 240 €

Commune : 11 803 € TTC

3 550 € sont à verser avant la fin de l'année pour assurer le commencement des travaux.

Une décision modificative est à prendre afin de transférer cette somme, prélevée sur les dépenses imprévues de fonctionnement et transférée en section d'investissement sur l'opération n° 39 (article 20412). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour souscrire à cette rénovation et pour la Décision Modificative 08/2017 afin de lancer l'opération.

#### **V – Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : Liaison Molitg – Mosset par le pic del Rosselló**

Des parcelles communales étant traversées par ce parcours de randonnée, une autorisation de passage est demandée à la commune. Le « Plan Départemental de Parcours de Randonnée » assurera la protection des chemins ruraux, l'entretien sera quant à lui garanti par la « Communauté de Communes Conflent Canigó », ainsi que le balisage et la signalisation ;

Le conseil municipal accorde cette autorisation de passage.

#### **Vi – Commande de plants à la pépinière départementale**

Monsieur le Maire propose une nouvelle commande de plants d'essences méditerranéennes, gratuits, à la pépinière départementale. Mme Tarrène s'interroge sur le bienfondé de cette commande, les plants délivrés étant de piètre qualité à chaque fois.

Le conseil municipal décide de réitérer une nouvelle commande, après montage du traditionnel dossier.

Mme Tarrène s'abstient. Mme Raynaud et Mr Sola votent contre.

#### **VI – Compétences de la Communauté de Communes (CCCC) – GÉMAPI**

Modification des statuts de la CCCC pour prise en compte, au 01/01/2018, d'une nouvelle compétence obligatoire suite à la loi NOTRe, c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GÉMAPI). Ainsi qu'une compétence facultative liée aux milieux aquatiques (Hors GÉMAPI) qui est actuellement exercée par les Syndicats mixtes des bassins versants. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a actuellement 8 compétences à la CCCC et qu'une compétence supplémentaire apporterait une Dotation Globale de Fonctionnement Bonifiée. A cet effet, la compétence : aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire est ajoutée. Cette compétence est provisoire et sera rendue aux communes en 2020 quand celle sur l'eau deviendra obligatoire. Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **VII - Question diverses**

Information d'un audit financier réalisé, par la DGFIP, sur le Syndicat de Télévision du Conflent. La dette contractée par le syndicat au cours des ans s'élèverait à la somme de 531 000€. Le rapport préconise la création d'un Syndicat Départemental, mais la dette sera, quand même, à régler. Des Communes souhaitent le quitter, mais aucune solution n'est officiellement proposée en remplacement. Nous attendons la suppression du syndicat actuel et la proposition d'un nouveau syndicat avant de nous prononcer.

Mme Tarrène informe qu'elle a constaté le « retour » de la débroussailleuse de la commune. Toutefois elle s'interroge du procédé de dissimulation qui a été adopté pour soustraire cet outil à la vue. Elle demande à Mr le Maire quel est le motif de ce camouflage et souhaiterait que la débroussailleuse soit plus accessible pour une éventuelle utilisation pratique ;

Mme Tarrène s'interroge sur l'absence d'information auprès du conseil municipal concernant le retrait des délégations à la première adjointe. Il lui semblait légal que les motifs soient exposés au CM, ce dernier ayant à décider du maintien, ou pas, de la première adjointe dans ses fonctions. Monsieur le Maire informe que ce sujet sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Mme Raynaud demande où en est l'acte de vente du terrain Rouchy et s'inquiète de la longueur de cette procédure. Mr le Maire informe que l'affaire suit son cours.

Les questions diverses du conseil municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 h 20.

***Le Maire,  
Jean-Marc PACULL***

